

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Ressources
Affaires Juridiques et Assemblées
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Perrine MALBOS
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.71.14
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2022-9

portant composition de la commission consultative paritaire du Département de l'Ardèche

LE PRESIDENT,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 136 ;
- VU** le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 consolidé relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- VU** l'élection de M. Olivier AMRANE en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 1er juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 2021-97 du 29 octobre 2021 fixant la composition de la commission consultative paritaire ;

CONSIDERANT la vacance de sièges des représentants du personnel ;

SUR PROPOSITION de Mme la Directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de représentants du Conseil départemental aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels du Département de l'Ardèche :

CATEGORIE A :

- **Représentants titulaires :**

- Le Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE, membre de droit, Président des commissions consultatives paritaires ou son représentant, Mme Claudie COSTE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- M. Marc-Antoine QUENETTE, Vice-Président du Conseil départemental.

- **Représentants suppléants :**

- Mme Martine OLLIVIER, Conseillère Départementale déléguée,
- M. Matthieu SALEL, Vice-Président du Conseil départemental.

CATEGORIE B :

- **Représentants titulaires :**

- Le Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE, membre de droit, Président des commissions consultatives paritaires ou son représentant, Mme Claudie COSTE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- M. Marc-Antoine QUENETTE, Vice-Président du Conseil départemental.

- **Représentants suppléants :**

- Mme Martine OLLIVIER, Conseillère Départementale déléguée,
- M. Matthieu SALEL, Vice-Président du Conseil départemental.

CATEGORIE C :

- **Représentants titulaires :**

- Le Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE, membre de droit, Président des commissions consultatives paritaires ou son représentant, Mme Claudie COSTE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- M. Marc-Antoine QUENETTE, Vice-Président du Conseil départemental,
- M. Christian FEROUSSIER, Vice-Président du Conseil départemental,
- M. Pierre MAISONNAT, Conseiller départemental spécial auprès du Président,
- Mme Sandrine GENEST, Vice-Présidente du Conseil départemental,

- **Représentants suppléants :**

- Mme Martine OLLIVIER, Conseillère Départementale déléguée,
- M. Matthieu SALEL, Vice-Président du Conseil départemental,
- Mme Ingrid RICHIOUD, Vice-Présidente du Conseil départemental,
- Mme Sylvie GAUCHER, Vice-Présidente du Conseil départemental,

- M. Jean-Paul VALLON, Vice-Président du Conseil Départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Conseil Départemental, Mme Claudie COSTE, Vice-Présidente du Conseil Départemental, assure la présidence de ces commissions.

ARTICLE 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels du Département de l'Ardèche :

CATEGORIE A :

- **Représentants titulaires :**
 - Mme Laurence LOPEZ,
 - Mme Gaetane VAN BELLEGEM.
- **Représentants suppléants :**
 - M. Remy SAPET
 - Mme Camille FAURE.

CATEGORIE B :

- **Représentants titulaires :**
 - Mme Pauline BOMPART,
 - M. Corentin BARBE.
- **Représentants suppléants :**
 - Mme Delphine MONTEILLARD,
 - Mme Marie-José VEY.

CATEGORIE C :

- **Représentants titulaires :**
 - Mme Nadia MGHACHOU (CGT),
 - Mme Marylène CHABAL (CGT),
 - Mme Djamila SEGHIR (CGT),
 - M. Bruno DECORME (CGT),
 - Mme Egydia CHAREYRON (CGT).
- **Représentants suppléants :**
 - Mme Christine MANSON (CGT),
 - Mme Mustapha EL GARBI (CGT),
 - Mme Emilia NOBRE (CGT)
 - M. Jean-Luc JAUNATRE (CGT),
 - Mme Maryline BOULANGER (CGT).

ARTICLE 3 : L'arrêté n°2021-97 du 29 octobre 2021 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de

deux mois suivant sa publicité.

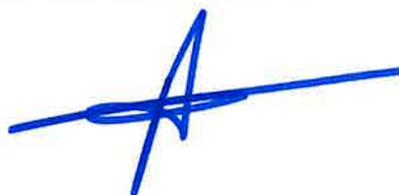
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié par voie dématérialisée sur le site internet du Département.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas le 24/10/2022

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 24/10/2022
Affiché en l'Hôtel du département le 26/10/2022
Identifiant de télétransmission : 20/3026